

Nouvelles pratiques sociales



L'empowerment De quel pouvoir s'agit-il ?

Michel Parazelli

Volume 19, Number 2, Spring 2007

Le phénomène de la médicalisation du social : enjeux et pistes d'intervention

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/016046ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/016046ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Parazelli, M. (2007). *L'empowerment : de quel pouvoir s'agit-il ? Nouvelles pratiques sociales*, 19(2), 1–12. <https://doi.org/10.7202/016046ar>

NPS

L'empowerment *De quel pouvoir s'agit-il?*

Michel PARAZELLI
École de travail social
Université du Québec à Montréal

Inutile de souligner jusqu'à quel point les médicaments font partie de notre vie quotidienne jusqu'à devenir des auxiliaires, voire des substituts, aux interventions psychologiques et psychosociales. Plus que l'usage des médicaments lui-même, c'est la vision médicale des problèmes sociaux qui a retenu notre attention dans le dossier de ce numéro. La médicalisation du social s'inscrit non seulement dans le sillon de la croissance de l'industrie pharmacologique, mais aussi dans la résurgence actuelle des approches biopsychologiques utilisant la génétique, la neurologie ou celles se réclamant de l'écologie sociale comme les seules sources valides de connaissances de tous les comportements de la vie sociale.

Les implications sociales des interprétations biologique, sanitaire ou écologique des problèmes sociaux posent des questions sérieuses quant à leurs visées politiques. Comme ces postures théoriques



AVANT-PROPOS

empruntent souvent le regard positiviste de la science – c'est-à-dire la considération exclusive des faits du monde physique et matériel pouvant être soumis à l'expérience –, la vérité d'une certaine manière d'appréhender le monde est alors convoquée de façon à clore les débats entourant la construction sociale des problèmes sociaux. Les six auteurs de ce dossier présenté par Johanne Collin et Amnon J. Suissa abordent la médicalisation du social, par le biais de diverses réalités sociales faisant l'objet de pratiques d'intervention, telles que les troubles des conduites chez les jeunes, le monde de l'itinérance, les formes de dépendance et le recours aux psychotropes en santé mentale. Dans un contexte où le social est de plus en plus réduit au biologique ou aux seuls comportements observables, il importe de rendre compte de points de vue différents et, surtout, critiques.

En ce qui regarde l'entrevue, nous vous livrons le contenu d'un entretien réalisé par Annie Larouche avec Christine Bellas-Cabane, médecin auprès des enfants, cofondatrice du collectif et co-initiatrice de l'appel en réponse à l'expertise de l'INSERM¹ sur la mise sur pied de mesures de dépistage et de programmes de prévention précoce en France. Le contenu de cette entrevue est directement en lien avec le thème du dossier de ce numéro en ce qui concerne le domaine de la prévention précoce. Consultant certains experts canadiens en matière de prévention précoce de la violence des jeunes, cet institut de la santé (l'INSERM) a produit en 2005 un rapport dont les recommandations s'inscrivaient clairement dans l'approche comportementaliste d'un certain courant canadien de la prévention précoce fondé principalement sur la neurologie, la génétique et l'éthologie. La réaction a été instantanée dès la publication du rapport d'expert de l'INSERM recommandant de dépister les troubles des conduites de tous les enfants en bas âge de la France afin de prévenir les dispositions comportementales chez l'enfant, censées annoncer un parcours vers la délinquance². Plus d'une cinquantaine d'organisations professionnelles et associatives de la France se sont mobilisées contre cette approche en 2006 et une pétition de près de 200 000 personnes circule encore sur le site du Collectif³. On compte parmi les 50 organisations d'appui au mouvement de contestation, la Ligue des droits de l'homme, la Société française de santé publique et le Syndicat national des psychologues.

Les signataires reprochent à ce type de prévention précoce de dévaloriser les compétences professionnelles des divers intervenants auprès de l'enfance en France, de négliger les dimensions symboliques, sociales,

1. Institut national de la santé et de la recherche médicale.

2. Voir la synthèse de ce rapport : <http://ist.inserm.fr/basisrapports/trouble_conduites/trouble_conduites_synthese.pdf>.

3. Voir le texte de l'appel à signer cette pétition à l'adresse du site suivant : <<http://www.pasde0deconduite.ras.eu.org/appel/>>.

éducatives, culturelles, et de favoriser les dérives de contrôle normatif des comportements des parents et des enfants. On n'hésite pas à qualifier de « dressage » le type de prévention comportementale préconisée par l'expertise canadienne en la matière qui s'inspire elle-même des critères de la classification nord-américaine du DSM IV⁴ utilisée par le courant médical de la psychiatrie. En effet, dans ce rapport, on invite les professionnels à « repérer des facteurs de risque prénataux et périnataux, génétiques, environnementaux et liés au tempérament et à la personnalité ». Pour exemple, sont évoqués à propos de jeunes enfants « des traits de caractère tels que la froideur affective, la tendance à la manipulation, le cynisme et la notion “d'héritabilité (génétique) du trouble de conduites” » (Collectif, 2006: 13). Tout comme le Groupe d'étude critique québécois, le Collectif français critique la prépondérance des points de vue biologiques, génétiques et neurologiques orientant le regard de l'expertise, car celui-ci ne prend pas en compte les sciences humaines (sociologie, psychanalyse, éducation, histoire, droit, etc.) dans l'étude des problèmes de comportements. Dans le présent dossier, vous trouverez aussi un article de Lafortune traitant des principes théoriques orientant l'expertise de l'INSERM en la matière, de même qu'un compte rendu de Suzanne Dessureault de l'ouvrage publié en France intitulé *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans !*

ÉCHOS ET DÉBATS

Depuis plus de vingt ans, les rapports entre le milieu communautaire et l'État québécois ont connu des transformations politiques et organisationnelles importantes. À ce titre, la dernière réforme des services sociaux et de santé remet en lumière l'existence de points de vue différents sur la finalité de ce que pourrait être un mouvement communautaire. Ce débat est exacerbé par l'intégration des organismes communautaires à ce qui est appelé les « projets cliniques » visant à formaliser, par des ententes de services, une structure intégrée de réseaux locaux de services sociaux et de santé. On assiste à une plus grande emprise organisationnelle du médical sur les organismes communautaires ainsi qu'une sanitarisation de l'intervention sociale comme en France et en Grande-Bretagne (Parazelli, 2006; Pelchat, Gagnon et Thomassin, 2006).

C'est pourquoi nous avons demandé à deux personnes impliquées dans l'organisation communautaire d'exposer leur propre vision de ces rapports tout en qualifiant la place occupée par le communautaire actuellement. Il s'agit de René Lachapelle, organisateur communautaire au CSSS de Sorel-Tracy, et de Éric Shragge, professeur à l'École des affaires publiques et

4. DSM: Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders.

communautaires de l'Université Concordia. Après avoir demandé à chacun de prendre connaissance du texte de l'autre auteur, nous les avons invités à y réagir en rédigeant un court commentaire de façon à amorcer un bref dialogue. Cette formule nous semble plus dynamique; elle permet aux auteurs de s'expliquer davantage et aux lecteurs de mieux comprendre les positions des auteurs. Vous trouverez donc à la suite de chacun des articles de cette rubrique la réplique de chaque auteur. Nous invitons les lecteurs intéressés à poursuivre le débat à nous proposer des articles.

Comme nous avons l'intention de stimuler un débat, je me permets de réagir succinctement à cette amorce de dialogue. À la lecture de ce bref échange, il est intéressant de voir comment l'interprétation de l'histoire des organismes communautaires peut varier d'un auteur à l'autre en fonction de l'importance accordée à certaines dimensions politiques quant aux finalités à attribuer au communautaire notamment. Cela nous rappelle que l'histoire n'est d'aucune façon une science objective et que l'idéologie est toujours très présente dans nos discours. C'est pourquoi Shragge soutient que Lachapelle offre une lecture incomplète et biaisée de l'histoire du communautaire en laissant sous silence la situation des organismes qui sont engagés dans des luttes conflictuelles avec l'État et d'autres maintenus à l'écart des débats tels que les organisations s'occupant des communautés culturelles.

S'il est vrai que la situation du communautaire s'est améliorée sur le plan financier et de sa «reconnaissance» institutionnelle, il reste que la discussion sur la diversité des finalités persiste toujours à travers l'évocation de grands défis tels que le «renouvellement de la démocratie sociale» mis en discussion ici avec le «changement social». Même si ces expressions chargées idéologiquement sont insuffisamment explicitées, on sent toutefois une différence de regard sur la finalité de l'action communautaire et la façon de penser les rapports à l'État. Pour Shragge, le changement social vise la remise en question de l'ordre établi, celui du néolibéralisme qui produit des inégalités et favorise l'adaptation des individus à leurs conditions individuelles d'existence. Il constate que de plus en plus d'organismes communautaires acceptent d'orienter leurs pratiques vers la distribution de services en s'intégrant à la logique partenariale tout en s'éloignant des personnes à qui l'organisme doit son existence et ses mandats d'actions.

En ce sens, pour Shragge, une bonne partie des organismes communautaires contribuerait au fonctionnement du système néolibéral actuel. Selon l'auteur, cette position ferait donc en sorte de ne pas remettre en question les sources des inégalités sociales et économiques dont sont l'objet de plus en plus de personnes au Québec.

Pour Lachapelle, l'analyse de Shragge constitue un «jugement sévère», étant donné les nombreuses réalisations québécoises en matière de mesures sociales, la fonction du communautaire devant être, pour lui, de produire de nouveaux services non donnés par l'État dans une perspective d'amélioration des conditions de vie de la population, bref, une perspective de bien-être ou de prise en charge par la communauté. En interpellant Shragge sur sa «sévérité» de jugement et en lui reprochant de considérer l'État comme un bloc monolithique, Lachapelle interprète la critique de son vis-à-vis moins comme l'expression d'un point de vue différent sur la finalité du communautaire, que comme un jugement moral sur les intentions ou visées politiques. Malgré la référence aux mêmes concepts, qu'il s'agisse du changement social ou de la lutte contre les injustices et les inégalités, on perçoit chez ces deux auteurs des différences importantes dans la conception politique de la finalité du communautaire.

En fait, le débat se déroule très souvent de cette façon comme si les acteurs engagés dans l'action communautaire faisaient partie de la même «famille progressiste» ou de «la gauche». Il faut alors se garder de juger son «frère» et sa «sœur» (et encore moins les «pères» et les «mères») sur leurs efforts pour améliorer le sort de leurs semblables, cela deviendrait alors «contre-productif», la chicane étant, par conséquent, à éviter pour ne pas briser l'unité nécessaire au rapport de force. Si cet imaginaire familialiste des militants et militantes constitue une force de mobilisation possible, mais discutable, il constitue surtout un frein efficace aux réflexions et aux pratiques visant des rapports les plus égalitaires possible au sein de ce qui pourrait être un mouvement communautaire.

Avec cette façon d'engager la discussion, on risque fort d'esquiver l'élaboration d'une réponse réfléchie à la critique selon laquelle de plus en plus d'organismes communautaires s'éloignent d'une conception où ce sont les personnes pour qui ils ont été mis sur pied qui doivent définir leurs mandats (et non une programmation de services étatiques). En effet, quel est le sens politique de l'action communautaire si la production de services visant le bien-être des personnes exclut de plus en plus la participation effective de ces personnes à cette production? Nous retombons dans le registre idéologique de la prise en charge et non dans celui de la prise en compte des personnes visées par l'action. Comment alors ne pas considérer ce type de développement comme un secteur quasi professionnel et parapublic que certains appellent le «tiers secteur»? En effet, face aux bonnes intentions, comment faire un choix autrement que sous le mode de l'adhésion?

Beaucoup de malentendus, d'évitements et de détournement ont lieu à cause de ce type de rapports dans les échanges traitant les positions différentes comme des jugements moraux sur les intentions individuelles, ou qui ne sont pas suffisamment explicitées ou mises en situation et toujours évoquées tels des slogans rassembleurs fortement chargés d'engagement militant. L'idéologisation de nos engagements est inévitable et souvent inconsciente, c'est pourquoi la mise en débat de nos conceptions politiques pourrait être fort utile pour l'action communautaire que l'on voudrait plus autonome dans ses dépendances multiples. Lachapelle nous rappelle que le communautaire n'est pas homogène. Il importe alors d'en dégager les points de différence en ce qui regarde les orientations idéologiques en lien avec les pratiques de façon, non pas à être contre-productifs, mais à intégrer au sein du mouvement même des principes démocratiques fondamentaux dont la prise en compte des autres. Les conceptions différentes enrichissent les débats et non l'inverse. Il serait faux de croire que l'atteinte d'un consensus favorise des rapports égalitaires. En effet, pour que des idées telles que « pratique démocratique » ou « démocratisation du social » ne sombrent pas dans le grand réservoir des « mots-valises », il importe de penser les conditions pratiques de leurs visées politiques au sein même de la mouvance communautaire.

Dans cette perspective, on comprendra que la signification politique de la reconnaissance du communautaire par l'État dans un document juridique n'est pas la même pour tous et toutes. Ces significations devraient être aussi soumises au débat en prenant en compte les différences de points de vue sur les conceptions politiques du communautaire et non seulement sur les intentions bienveillantes, les choix stratégiques ou sur la comptabilité des productions visant le bien-être des individus. Cette notion de bien-être est d'ailleurs très équivoque et pernicieuse lorsqu'elle est définie par des experts communautaires, se transformant dès lors en spécialistes de la prise en charge globale... En m'inspirant des réflexions de Karsz (2004) sur les registres idéologiques du travail social, il est possible de relever au moins trois positions idéologiques historiques, et qui orientent différemment les pratiques des personnes œuvrant au sein de ces organisations. Il s'agit de la charité (assister, secourir, compatir pour le salut céleste), de la prise en charge (distribuer des services pour le bien-être de...) et de la prise en compte (p. ex., accompagner des sujets pour soutenir leurs initiatives). Avec la récente réforme axée sur la vision épidémiologique des services intégrés, la prise en charge risque de connaître un développement important au détriment de la prise en compte, étant donné que la définition des problèmes, des besoins et des objectifs d'intervention sera élaborée en l'absence des personnes dont la position est désormais instituée comme objets d'intervention. Dans ce contexte, ce ne sont pas les sources des inégalités sociales

et économiques qui seront discutées, ni les réformes possibles de politiques sociales, mais les mesures d'adaptation des personnes à leurs conditions d'existence visant leur bien-être... et la contribution des organismes communautaires à ces mesures.

Bref, il existe une différence fondamentale entre évaluer la vitalité politique du communautaire, d'une part, en évoquant les gains en termes de croissance des organisations ou de présence accrue au sein de lieux d'influence et, d'autre part, en observant le nombre de champs conflictuels face à l'État où le communautaire est engagé. Il s'agit de deux repères normatifs de conceptions politiques différentes de l'action communautaire. Et j'ajouterai un troisième repère de la vitalité politique de l'action communautaire, souvent évacué de la réflexion et rarement mis en situation, soit celui de la place occupée par les populations visées au sein des actions des organismes communautaires dans la perspective d'une appropriation collective en ce qui regarde la façon de définir les problèmes, les besoins et les projets. De ce repère de la vitalité politique du communautaire, nous savons peu de chose, sinon que le diagnostic de panne à ce sujet est bel et bien admis par de plus en plus d'intervenants et intervenantes.

Et pourtant, tous les militants et militantes de l'action communautaire ne cessent d'y référer sous le vocable de « base ». La base est aussi sujette à interprétation et souffre d'une profonde ambiguïté sémantique sur le plan des relations de pouvoir : la « base » est-elle la partie inférieure d'une organisation ou son principe fondamental ? L'empowerment fait aussi partie de ces « mots-valises » qui créent l'illusion d'attribuer la même finalité au communautaire lorsqu'il est évoqué quand, en fait, ce mot n'est pratiquement jamais problématisé quant à ses fondements théoriques et politiques. L'appropriation du pouvoir, de qui, pour qui, comment et pourquoi ? Déjà, si nous pouvions commencer à offrir des pistes de réponse à ces questions fondamentales, un pas pourrait se faire dans la direction de l'élucidation des positions respectives. À condition, selon moi, d'en préciser l'incarnation au sein de situations concrètes.

ARTICLES EN PERSPECTIVES

Dans ce numéro, les trois articles des rubriques « Perspectives » font référence plus ou moins explicitement à l'idée d'empowerment. L'engouement pour la notion d'empowerment s'inscrit dans la tendance déjà vieille de vingt ans, visant la prise en charge de la communauté par elle-même. Le processus d'empowerment est généralement décrit comme une action visant à améliorer les conditions de vie des personnes en faisant appel au pouvoir d'influence que ces personnes elles-mêmes peuvent développer pour changer des situa-

tions sociales qu'elles jugent insatisfaisantes. Toutefois, cette notion étant reprise par des acteurs ayant souvent des intérêts contradictoires, ou des visées politiques très différentes, il devient difficile de s'y retrouver quant aux finalités qui lui sont associées. En fait, la notion d'*empowerment* s'apparente à « l'exclusion » qui « [...] fonctionne comme un "concept-horizon" qui suscite la réflexion et non comme catégorie de la pensée scientifique » (Bigot, 1998: 23).

Néanmoins, cette notion intéresse NPS dans le potentiel heuristique qu'elle peut receler pour la visée démocratique des pratiques d'intervention. Il importe alors d'examiner cette notion avec un regard critique lorsqu'elle est utilisée, en étant attentif à la place occupée par les personnes engagées dans un processus d'*empowerment* dans les dynamiques de relations de pouvoir et la nature des changements visés notamment.

Un premier article inséré dans la rubrique Perspectives étatiques nous a été soumis par Michèle Charpentier et Maryse Soulières. Elles traitent de l'*empowerment* des personnes âgées vivant en milieu d'hébergement. Dans la rubrique Perspectives communautaires, nous avons deux articles, le premier de Paul Morin sur les pratiques communautaires en HLM et le second de Yannick Rumpala sur les avantages de la connaissance et la pratique des réseaux.

La polysémie théorique rattachée à la notion d'*empowerment*, déjà mise en lumière par Le Bossé (2003) dans les pages de notre revue, nous oblige à chaque fois d'en préciser la définition en fonction des situations concrètes où le recours à cette idée a lieu. C'est ce que nous proposent Charpentier et Soulières dans leur article sur les pratiques d'*empowerment* des personnes âgées vivant en milieu d'hébergement. En allant chercher le point de vue des personnes âgées elles-mêmes sur leur situation en milieu d'hébergement, les auteures disent mettre en valeur la parole de ces personnes dont les compétences seraient souvent sous-estimées. Même si les types d'hébergement sollicités dans cette recherche varient, tels que les CHSLD publics et privés, les ressources intermédiaires et les résidences privées, il reste que l'organisation de ces ressources est en grande partie régie par un cadre politique résultant des diverses réformes étatiques. C'est dans ce contexte d'organisation de services de plus en plus intégrés que les auteures nous proposent d'abord une catégorisation théorique des diverses acceptions de la notion d'*empowerment*. Elles ont repéré dans la littérature de la recherche sociale quatre grandes catégories analytiques en gérontologie qu'elles résument: l'*empowerment* structurel, l'*empowerment* technocratique, l'*empowerment* des usagers du réseau de la santé et l'*empowerment* au quotidien.

Ensuite, les auteures présentent certains résultats de leur enquête auprès des personnes âgées vivant en milieu d'hébergement en ce qui a trait aux pratiques d'*empowerment*, et ce, à partir d'extraits d'entrevues auprès de résidents. L'intérêt de cette démarche est de montrer une autre facette de la réalité de ces résidents souvent dépeinte comme des victimes subissant les contraintes du système. Parmi les catégories d'*empowerment* énumérées ci-dessus, les chercheuses ont choisi celle de «l'*empowerment* au quotidien» pour leur investigation empirique. Cette notion renvoie à la capacité de l'individu à contrôler son espace personnel ainsi qu'à modifier et choisir sa routine quotidienne. Si les auteures reconnaissent que la notion d'*empowerment* implique non seulement une dimension individuelle, mais aussi sociale, collective et politique, leur investigation témoigne cependant de la seule dimension individuelle. Si une visée démocratique réside dans le fait de donner la parole aux personnes âgées dans une perspective interactionniste, il reste que ni les situations sociales ni les projets visant à changer une situation de ces personnes âgées ne sont exposés dans cet article.

De plus, en lisant les extraits des entrevues, il est malaisé de voir en quoi les propos des résidents renvoient spécifiquement à un processus d'*empowerment* au quotidien de ces personnes âgées. Parce que la notion d'*empowerment* est polysémique, il importe non seulement de choisir l'acception la plus adaptée au contexte, mais aussi d'en problématiser l'utilisation sinon, elle demeure très ambiguë pour rendre compte des manifestations d'appropriation. Utilisée sans élaboration théorique qui pourrait lui donner un sens opératoire, il est alors difficile de rendre compte des processus d'*empowerment* eux-mêmes. C'est ce que Le Bossé (2003) exprime dans un article consacré à la théorisation de l'*empowerment*. Cet auteur (2003 : 34) insiste pour considérer simultanément les caractéristiques individuelles et les forces sociales dans la conception de l'*empowerment* :

Une telle finalité force à prendre simultanément en considération l'influence des forces sociales et des caractéristiques individuelles dans l'analyse de toute réalité sociale (Renaud, 1995; Newbrough, 1992). L'exercice effectif d'un pouvoir d'action dépend à la fois des possibilités (les ressources, mais aussi le cadre législatif et le contexte politique) offertes par l'environnement et des capacités des personnes à exercer ce pouvoir (les compétences, mais aussi le désir d'agir, la perception des possibilités d'action, la capacité de projection, etc.; Renaud, 1995). Ainsi, une personne ou une collectivité très désireuse d'exercer un plus grand contrôle sur son devenir se trouverait incapable de le faire dans un milieu dépourvu de ressources (matérielles, mais aussi informationnelles et sociales).

L'auteur (2003: 43-44) ajoute à ce principe que des visées de changement doivent être à l'œuvre dans un processus d'*empowerment*, c'est-à-dire l'identification d'une cible de changement définie par les personnes engagées dans ce processus :

Qu'il s'agisse d'exercer plus de contrôle ou de devenir l'agent de sa destinée, il est toujours fondamentalement question de changement entre une situation perçue comme insatisfaisante et une autre envisagée comme plus souhaitable. Dans les deux cas, la source d'insatisfaction est identique et peut être assimilée à une impuissance réelle ou ressentie à « réguler les événements de sa vie » (Gutiérrez, 1994). [...] Dans certains cas, les contingences structurelles sont telles que toute velléité d'emprise individuelle est confrontée aux limites concrètes imposées par le milieu de vie.

Sans référer à l'idée de changement face à une situation individuelle et sociale insatisfaisante, il est difficile d'interpréter la résignation ou l'adaptation à une situation ou encore la préservation d'acquis, l'effacement, la retenue, la discrétion (pour ne pas déranger ou être dérangée) comme des manifestations de l'*empowerment* à visée démocratique. Il pourrait s'agir tout au plus de stratégies d'accommodement aux conditions d'hébergement qui ne sont pas nécessairement de la « soumission », mais non plus des processus démocratiques « d'*empowerment* ».

Présentons maintenant les deux articles insérés dans les perspectives communautaires dont le premier est rédigé par Paul Morin. Celui-ci aborde les pratiques d'intervention communautaires en HLM situées dans diverses localités sous l'angle de deux modèles de développement des communautés. Le premier, le plus fréquent, se réfère à la « communauté d'appartenance » et l'autre, à une base territoriale plus étendue. L'objectif de ces pratiques d'intervention en HLM promues par les OMH est de favoriser le développement social des résidents en milieu HLM. Des partenariats sont alors formés entre le milieu communautaire, les municipalités et les services publics pour planifier les activités de développement telles que le logement avec soutien communautaire, des services aux familles, des services d'insertion, etc. L'auteur présente l'expérience de Lévis et de Jean-Dallaire/Front, un quartier de Hull. Il décrit la réalisation de divers projets collectifs en lien avec les locataires tout en montrant comment ces projets ont pu créer des dynamiques favorisant le sentiment d'appartenance et l'entraide. Il est avancé que ce type de pratiques communautaires en HLM fait en sorte de contribuer à la déstigmatisation des populations habituellement reléguées à l'inutilité sociale ; tout en favorisant la solidarité entre les diverses organisations locales. Ici l'auteur recourt à la notion d'*empowerment* pour évoquer le renforcement du pouvoir des résidents en HLM, mais sans toutefois en

problématiser le processus inhérent à l'appropriation du pouvoir ou encore celui lié aux relations de pouvoir entre les protagonistes impliqués dans les projets de développement.

Le second article de cette rubrique est signé par Yannick Rumpala, qui nous propose une façon très actuelle de renforcer le pouvoir des personnes sur leur vie sociale en les invitant à prendre connaissance de la formation des réseaux qui existent dans leur société. Devant le sentiment d'impuissance exprimé par la plupart des gens en ce qui regarde les enjeux de la mondialisation, l'auteur nous convie à tracer les réseaux, c'est-à-dire à repérer les ramifications de relations sociales et économiques qui constituent l'univers économique et social d'aujourd'hui à l'aide d'Internet particulièrement. L'analyse des réseaux, de leur construction, de leurs interconnexions peut non seulement nous aider à démythifier le système économique qui semble nous dépasser par la complexité de ses configurations, mais aussi nous éclairer sur le plan de l'intervention politique.

Cet auteur soutient essentiellement qu'une meilleure connaissance des réseaux améliore notre capacité réflexive, nous rendant plus critique et nous permettant de mieux cibler des actions en fonction de la réalité. Il nous présente une méthode en trois étapes; la première repose sur le traçage des réseaux, la deuxième permet de repenser les critères de choix de connexions pour soi-même et de façon collective et la troisième s'appuie sur les résultats de ces deux dernières étapes pour intervenir. L'auteur insiste pour orienter d'abord notre regard sur les interdépendances et les facteurs d'hétéronomie avant de penser le processus favorisant une certaine émancipation. Pensons seulement à l'impact social qu'a eu le reportage sur le dévoilement des connexions entre les réseaux politiques et économiques en ce qui regarde l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta. L'auteur évoque aussi des exemples dans le domaine de la consommation tels que les groupes de droits au logement en France ou les sans-papiers en Suisse, l'agriculture paysanne, le commerce équitable, etc. L'auteur ne présente pas ces organisations comme des modèles, mais comme des exemples de pratiques ayant saisi la dimension réticulaire du monde social d'aujourd'hui et la nécessité de l'investir ainsi. En ce sens, cet article se distingue des deux articles précédents par l'effort de problématisation d'un processus d'appropriation du pouvoir en identifiant les difficultés et les possibilités liées à un contexte, et en n'évoquant jamais le terme d'*empowerment*.

De façon générale, dans le milieu de l'intervention sociale et de la recherche sociale, l'appropriation du pouvoir est une question peu problématisée, mais très désirée. En effet, plus que jamais, ces milieux sont

appelés à intervenir auprès des individus de façon à ce que ces derniers puissent construire eux-mêmes les conditions qui leur permettent d'agir (Kaufmann, 2004: 43). L'exigence d'autonomie se transformant en une injonction paradoxale, l'appropriation du pouvoir devient alors un objet de convoitise pour n'importe quelle finalité. Pourtant, penser le renouvellement démocratique des pratiques ne peut faire l'économie de réflexions théoriques liées à la compréhension des relations de pouvoir en situation d'action collective et qui sont nécessairement traversées de rapports de force politiques. Si nous ne voulons pas réduire l'appropriation du pouvoir à la simple acquisition de ressources, il est alors nécessaire de nous poser certaines questions. Comment une personne, un groupe, une collectivité arrivent-ils à développer un pouvoir par leurs actes et sur leurs actes de la façon la plus égalitaire possible ? De quel pouvoir s'agit-il, celui des « usagers », des intervenants, etc., et quelle est sa finalité ? Quels sont les obstacles à l'appropriation individuelle et collective du pouvoir ? Par quels processus cette appropriation se réalise-t-elle ? Répondre à ces questions exige d'en comprendre théoriquement les processus, et non pas seulement d'en décrire les manifestations empiriques et les effets.

BIBLIOGRAPHIE

- BIGOT, François (1998). « La marginalité comme concept », *Informations sociales*, n° 68, 16-23.
- COLLECTIF (2006). « Appel en réponse à l'expertise INSERM sur le trouble des conduites chez l'enfant », dans COLLECTIF (dir.), *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans !*, Paris, Érès.
- KARSZ, Saül (2004). *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique*, Paris, Dunod.
- KAUFMANN, Jean-Claude (2004). « Devoir s'inventer », *Sciences humaines*, n° 154, 42-43.
- LE BOSSÉ, Yann (2003). « De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, 30-51.
- PARAZELLI, Michel (2006). « La prévention précoce au Québec : prélude à une « biologie de la pauvreté » ? », dans SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE (dir.), *Prévention, dépistage des troubles de comportement chez l'enfant ? Actes du colloque « Pas de 0 de conduite pour les enfants de trois ans »* (Paris, juin 2006), coll. « Santé et Société », n° 11, septembre, 71-80.
- PELCHAT, Yolande, GAGNON, Eric et Annick THOMASSIN (2006). « Sanitarisation du social et construction de l'exclusion sociale », *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 55, 55-66.